



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

*Paris, le* 27 JUIN 2023

Monsieur le Président,

L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et en tant que futur citoyen. Elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution de notre pays mais aussi de forger un esprit critique et éclairé.

L'enseignement moral et civique porte sur ces principes et valeurs, qui sont nécessaires à la vie commune dans une société démocratique et en constituent le socle indispensable. C'est dans ce cadre que j'ai décidé de porter une nouvelle ambition pour l'enseignement moral et civique depuis le cours préparatoire jusqu'à la classe de terminale afin qu'il réponde totalement aux grands enjeux et aux défis de notre nation mais aussi aux aspirations de la jeunesse. L'horaire de cet enseignement sera doublé au cycle 4 passant ainsi d'une demi-heure par semaine à une heure.

Tout d'abord, l'enseignement moral et civique s'attachera à transmettre les valeurs et les principes de la République qui fondent le pacte républicain. C'est une œuvre d'intégration républicaine et un devoir de l'institution scolaire vis-à-vis de chaque élève. Il devra garantir pour les élèves :

- L'appropriation des valeurs fondatrices de la devise républicaine : la liberté, l'égalité, la fraternité ;
- L'explication et la compréhension du principe de laïcité comme le moyen de respecter la diversité des croyances mais aussi de les protéger de toute forme de prosélytisme ;
- La transmission d'une conception de la citoyenneté qui insiste à la fois sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à la communauté politique formée autour des valeurs et des principes de la République au premier titre desquels l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- La connaissance et le fonctionnement des institutions de la République et de l'Union européenne.

Ensuite, le programme d'enseignement moral et civique s'enrichira naturellement de l'éducation aux médias et à l'information pour que chaque élève acquière en la matière les connaissances et les compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée en démocratie. En effet, dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information, le développement de l'esprit critique et la capacité de nos élèves à agir rationnellement pour chercher, recevoir, analyser

.../...

**Monsieur Mark SHERRINGHAM**  
*Président du Conseil supérieur des programmes*  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

*110, rue de Grenelle - 75007 Paris*

et produire des informations sont d'une impérieuse nécessité. Une attention particulière sera portée à la connaissance des droits et devoirs dans l'espace numérique et des risques liés aux usages du numérique, en particulier des réseaux sociaux.

Enfin, je souhaite que le programme d'enseignement moral et civique, dans la continuité des enseignements disciplinaires dispensés et des actions menées par les éco-délégués, donne une place essentielle aux enjeux de la transition écologique ainsi que de l'éco-citoyenneté. Il s'agit de transmettre les savoirs indispensables à ce que tous les élèves puissent agir, dans toutes les dimensions de leur vie, en respectant et en préservant l'environnement. Cela se fera en articulation avec l'introduction de la démocratie environnementale et le cadre juridique qui en découle.

Ce nouveau programme sera complété par des repères de progression pour chacun des niveaux d'enseignement afin d'articuler des valeurs, des savoirs et des pratiques et en s'appuyant sur la pluralité et la complémentarité des disciplines qui sont enseignées à ces niveaux. La mise en œuvre pédagogique devra laisser davantage de place à des situations d'enseignement ou des activités qui partiront de situations concrètes afin de susciter, chez les élèves, une meilleure compréhension de ces valeurs, de ces principes et de la vie démocratique.

Le programme rénové d'enseignement moral et civique entrera en vigueur en septembre 2024. Dans cette perspective et afin que la communauté éducative puisse s'en emparer, vous me remettrez votre projet de programme à l'automne 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de toute ma considération.



Pap NDIAYE